



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNSA

Question écrite n° 44961

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 14 novembre 2013 portant sur la mise en œuvre des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ce rapport préconise d'évaluer les besoins de modernisation des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour en anticiper le financement. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Plusieurs dispositifs en cours de déploiement permettront de mieux éclairer et anticiper le besoin de financement des établissements et services médico-sociaux. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est associée à la démarche de mise en place des schémas régionaux d'investissement en santé (SRIS), impulsée par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Cette démarche stratégique, en cours d'accompagnement méthodologique par l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), a pour objectif de garantir la qualité et l'articulation des investissements portés par l'ensemble des acteurs de l'offre de santé au cours des dix prochaines années, en particulier dans le domaine de l'immobilier. Ils comprennent en particulier un volet analyse stratégique des besoins d'investissements, fondé sur l'étude des besoins de santé et visant à l'optimisation des parcours. Par ailleurs, l'ANAP est mobilisée dans ce domaine afin de capitaliser sur l'expérience qu'elle a acquise sur le patrimoine immobilier des établissements de santé et de la mettre à profit pour le champ médico-social. Ainsi, dans le cadre de son programme de travail, l'ANAP a engagé des travaux destinés à améliorer la connaissance du patrimoine immobilier et disposer d'outils opérationnels pour renforcer le pilotage du secteur, comportant divers projets dont les résultats sont attendus en 2015. Des groupes de travail sont constitués pour chaque projet avec des représentants d'établissement, qui s'appuieront sur les travaux déjà réalisés ou en cours. Des indicateurs relatifs au patrimoine immobilier (taux de vétusté) sont également intégrés au tableau de bord de la performance en cours de généralisation dans les établissements et services médico-sociaux (généralisation prévue en 2017).

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44961

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12578

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 212